

Règlement 2026

Ce règlement est susceptible d'être modifié selon les recommandations définies par le ministère des sports et les services de préfecture.
Tout présent s'engage alors, à respecter les règles sanitaires en vigueur.

CONSIGNES SANITAIRES : voir info pratiques

1 - Inscriptions / participation :

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés majeurs.

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

- **d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA**, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé-Loisirs, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- **ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, uniquement**, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- **ou d'un PPS***, à faire sur www.pps.athle.fr et ce qui permet d'avoir une **attestation valable 1 an**
 1. Il est obligatoire pour les non-licenciés et pour toutes les courses à partir du 1er septembre 2024
 2. Le certificat médical n'est plus accepté

Nota : le Parcours de Prévention Santé, est un outil en quatre étapes de sensibilisation aux risques, aux précautions et aux recommandations liés à la santé des coureurs. Au terme de ce parcours, vous pourrez télécharger une attestation à remettre à l'organisateur de votre prochaine course.

Cas spécifiques des mineurs : pour les 16 et 17 ans et uniquement pour le 10km, joindre également l'autorisation parentale

2 - Epreuve :

2 distances vous sont proposées : Le 10 km ou le 18km

Seul le 10km ouvre à la marche sportive ou nordique

Les parcours empruntent rues, chemins et sentiers au sein de la commune de Montfort l'Amaury et des Mesnuls. La progression s'effectue en suivant des rubalises munies de réfléchissant à la lumière

CHALLENGE NATURA TRAIL 2026/27

La course LES FLAMBEAUX constitue la première épreuve du CHALLENGE NATURA TRAIL
Pour plus d'info sur ce challenge voir l'onglet du site dédié

Nota : INFO PRATIQUES

- En fonction des contraintes des autorités administratives, et notamment la validation des parcours par l'ONF, il est possible que les distances annoncées soient revues légèrement à la baisse ou à la hausse (une information sur le site sera publiée le cas échéant sur le site www.aesn78.com)
- Une barrière horaire sera positionnée au niveau de la remontée des marches, rue de Sancé, soit environ à deux kilomètres de l'arrivée (voir info pratiques sur le site www.aesn78.com)

3 - Départ / Arrivée / Dossards

Le 14 novembre 2026 Retrait des dossards à partir de 16h jusqu'à 19h30 au complexe sportif de Montfort l'Amaury, place Nickenich.

Course : départ et arrivée place du palais (situé 800m du gymnase)

Pour le 18km : briefing 19h50 / départ 20h
Pour le 10km : briefing 20h05 / départ 20h15

4 - Droits d'engagements Les inscriptions se font :

- Soit Via le site internet de l'organisation (www.aesn78.com)

Attention : une inscription est prise en compte si et seulement si le bulletin d'engagement, la licence/PPS, et droit d'engagement reçus et validés.

L'ensemble des pièces doivent être collectées en amont de la course

Droit d'engagement du 10 km ou du 18km : 20€

Aucun accusé de réception n'est adressé, merci de vérifier votre inscription sur le site www.aesn78.com.

- Soit Inscription papier : récupérer un bulletin d'inscription sur le site

Envoie du bulletin, PPS ou copie licence, chèque (à l'ordre de l'Aesn78)
à AESN78 chez Mr FEUTRY 4 BIS ROUTE DES HAIZETTES 78490 GROSROUVRE

5 - Annulation inscription / annulation ou report de l'épreuve

L'engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'aucun remboursement, pour quelques motifs que ce soit.

Important : en cas d'annulation de l'épreuve pour des raisons extérieures à l'organisation (cas de force majeure, intempéries, arrêté préfectoral pour quelques raisons que ce soit notamment en cas d'état d'urgence ou raison sanitaire) les sommes engagées lors de l'inscription par le coureur se verront appliquer la règle suivante :

- 1^{ER} septembre au 14 octobre : remboursement à hauteur de 50%
- Après le 14 octobre : pas de remboursement

6 - Matériel obligatoire/ Ravitaillements :

Matériel obligatoire : **une lampe / un brassard réfléchissant / gobelet individuel**

Matériel conseillé : réserve d'eau, 1 barre énergétique, un téléphone portable, une couverture de survie

Ravitaillement : uniquement à l'arrivée.

7 - Environnement :

Parce que nous aimons la nature, respectons-la. Ne jeter ni papiers, emballage de barres, tubes. Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas. Gardons l'esprit Trail. Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée

8 - Sécurité :

Surveillance médicale assurée par une équipe médicale, l'organisateur (AESN78) se réserve le droit d'annuler l'épreuve si les conditions atmosphériques sont de nature à mettre en péril les participants, et d'arrêter, sur avis médical tout coureur présentant des signes de défaillances physiques.

Chaque participant s'engage à respecter le code de la route lorsque le parcours croise une voie ouverte à la circulation. Des personnes habilitées les aideront en ce sens. Chaque coureur engage sa propre responsabilité en cas de manquement à ces règles.

L'organisation décline toute responsabilité lors de l'utilisation de baladeur par des coureurs durant la course. La prise en considération de l'environnement, des consignes des organisateurs et agents assurant la sécurité des routes est primordiale. L'intégrité physiques des coureurs pouvant être mis en cause, l'organisation interdit durant l'épreuve l'utilisation de baladeurs.

Sécurité Coureurs :

Un dispositif médical est assuré avec présence d'un médecin sur le terrain

Un dispositif d'accompagnement : présence de serre fil, de vététistes qui assurent une sécurité active sur le terrain

9 - Droits à l'image / coordonnées mail :

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image et coordonnées mail.

10 - Résultats / Récompenses :

Pas d'affichage des résultats / Consultation en ligne

Aux 3 premiers du classement général homme et femme puis EXCEPTIONNELLEMENT au titre du 20ème anniversaire de la course, les premier(e) des catégories suivantes :

- Catégorie cadet/junior /espoir
- Catégorie Sénior / Master M0 - M1 - M2 - M3 - M5 - M6 - M7 - M8 - M9
- Catégorie Marche nordique ou sportive

11 - Assurance/ Responsabilité :

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur. Cette assurance responsabilité civile garantie les conséquences pécuniaires de l'organisateur, des bénévoles et des participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres coureurs de s'assurer personnellement.

En complément, il est vivement conseillé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident, couvrant leurs propres risques.

En cas d'abandon, de disqualification (par l'organisation ou l'équipe médicale), la responsabilité de l'organisation est dégagee.